



INFO
RAPIDE



> n°38

À Bayonne le 28 novembre 2019

Compte rendu Comité Technique du 19 Novembre.

Le 19 novembre s'est tenu un comité technique, ci-dessous un compte rendu des questions traitées.

1. Suppression d'emplois

La CFDT a demandé que l'organigramme soit mis à jour le plus souvent possible et présenté en CT.

Il a été rappelé par l'administration que les différents organigrammes sont en ligne sur l'Intranet accessible à toutes et tous.

Pour mémoire les compétences du Comité Technique :

Il est obligatoirement consulté sur les questions relatives :

- A l'organisation et au fonctionnement des services ;
- Aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels ;
- Aux grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences ;
- Aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- A la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle ;
- Aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail ;
- Aux aides à la protection sociale complémentaire et à l'action sociale.

Donnent lieu également à un avis du CT :

- La fixation des critères d'appréciation de la valeur professionnelle (entretien professionnel)
- Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire
- La fixation du taux de promotion au titre de l'avancement de grade et de l'avancement à l'échelon spécial
- Les modalités de dématérialisation des dossiers individuels

2. Délibération RIFSEEP (IFSE et CIA)

La délibération présentée l'an passé a été retoquée par les services de la Préfecture car le CIA n'avait pas été traité dans la première mouture.

La collectivité a dû reprendre une nouvelle délibération dans laquelle sera notifiée la mise en place du CIA.

Pour mémoire l'année 2020 sera l'objet de plusieurs travaux en Groupe de travail RIFSEEP, à savoir :

- La rédaction d'un règlement d'application de mise en œuvre du RIFSEEP à la CAPB.
- La production des fiches métiers et listes des bonifications.
- La consolidation des contours administratifs qui gèrent la GPEEC (fiche de poste – entretien individuel – retour sur l'entretien individuel).
- La mise en œuvre de l'expérience professionnelle et du CIA dans le RIFSEEP (à critériser).
- La mise en place d'un dispositif en place en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois pour ne pas perdre l'avantage acquis que représente la prime sous l'article 111 pour celles et ceux qui y étaient éligibles.

Nous avons obtenu que la prime liée aux assistants de préventions soit totalement déconnectée de l'IFSE même dans les régimes garantis.

Pour finir nous avons rappelé lors du CT notre principale revendication à savoir la poursuite de la revalorisation des montants planchers des groupes.

Lors de la séance de travail du jeudi 14 Novembre, deux scénarios ont été travaillé, à savoir celui présenté par les Organisations syndicales et celui présenté par l'exécutif.

Lors des débats, une troisième proposition a émané.

Rendez-vous est donné le jeudi 19 décembre en groupe de travail RIFSEEP pour connaître le résultat de nos négociations.

3. Avenant n°1 au protocole d'accord entre l'autorité territoriale et les organisations représentatives du personnel portant sur le régime indemnitaire, le temps de travail et l'action sociale

En octobre 2018, les organisations syndicales avaient travaillé à l'établissement d'un protocole d'accord sur les travaux en cours et à venir sur les schémas d'harmonisations des pratiques salariales et sociales à la CAPB.

Au fur et à mesure de nos travaux en groupe de travail, des ajustements dans la rédaction du document étaient devenus nécessaire.

L'avenant vient donc modifier et ajuster certains points suivants les avancées et les résultats des négociations.

Nous avons souhaité, et cela a été amendé lors du Comité Technique, rajouter des éléments relatifs aux fonctionnements des Groupes de travail. Nous avons jugé important de définir plus précisément ces contours car cela fut sujet à crispations, entamant de fait la qualité du dialogue social.

Finalement les sujets amendés dans cet avenant portent sur :

- Le fonctionnement des groupes de travail (transmission des documents en amonts des séquences de travail, rédaction des comptes rendus des réunions, validation des avancées négociées)
- Le RIFSEEP (reprise des revendications des OS)
- L'aménagement du temps de travail (la pénibilité, la mise en place du télétravail à travers la rédaction d'un règlement, reprise du règlement du temps de travail suivant les modifications, dérogation des 1607 heures en relations avec les sujétions spéciales).
- L'action sociale (la mise en œuvre du COS, évolution des dispositifs déjà en place).

4. Règlement d'organisation et de gestion du temps de travail de la Communauté d'agglomération Pays Basque

Un règlement du temps de travail a été soumis aux représentants du personnel avec **une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2020.**

Il est bon de rappeler qu'à travers leur activité professionnelle, les agents poursuivent le but de s'assurer, outre des revenus, **des conditions de vie au travail et hors travail acceptables**. **La réduction du temps de travail** peut leur permettre de dégager du temps libre pour leur vie personnelle et sociale.

Vous avez pu suivre **les vicissitudes rencontrées au niveau des fonctionnements des groupes de travail** depuis des semaines. Sur ce sujet l'intersyndicale a communiqué auprès des agents plusieurs fois depuis la rentrée.

Nous avons regretté qu'il ait fallu attendre **les dernières semaines de l'année 2019** pour voir les choses s'accélérer au détriment d'une approche plus approfondie de certaines questions dans les DGA et les services attenants.

Nous avons loué l'investissement (dans certaines DGA) des responsables encadrants d'avoir mis en place des espaces d'échanges avec les agents sur leurs temps de travail.

Cependant nous avons à regretter :

- **D'une part que certains arbitrages aient eu lieu dans certaines DGA avant même d'avoir pu croiser les propositions ressortant des échanges dans les services avec les représentants du personnel en groupe de travail** (Notamment **les diverses appréciations** de fonctionnements et cycles de travail que nous avons découvert lors des groupes de travail du mois de **Novembre**).
- D'autres part, que notre principale revendication, à savoir **de la souplesse** (choix du cycle de travail par l'agent, diminution à 4 heures de la plage fixe, réduction de la pause méridienne à 30 minutes, possibilités de poser les heures récupérables à l'heure voir à la demi-heure) n'ait pas été pleinement partagée par l'administration. **Sur ce point nous regrettons particulièrement la persistance d'un certain flou sur l'explication de ce que sont les nécessités de service.**

Du fait du calendrier extrêmement contraint, **les organisations syndicales n'ont pas pu porter les contradictions et les négociations nécessaires**, nous l'avons clairement regretté et exprimé lors de nos interventions.

C'est d'ailleurs ce constat de carence qui a guidé les évolutions et la notification des travaux à poursuivre par le biais de l'avenant au protocole qui devra, on l'espère, bâtir un dialogue social (encore) de meilleure qualité.

Certains sujets seront donc remis à l'ordre du jour par les organisations syndicales lors des prochains groupes de travail dans les mois à venir, par exemple :

- **Les contraintes des présences renforcées** avec des horaires imposés sur des plages variables liées à l'accueil des publics appliqués de la même façon dans l'ensemble des services de la DGA ELMN.
- **La question de la plage méridienne** pour les agents d'exploitations pose question.
- La découverte **de temps de travail différents** dans les déchetteries de la CAPB. La réouverture du Groupe de travail sur les déchetteries (en sommeil depuis deux ans) a été demandé et porté au Protocole d'accord pour traiter, entre autres, de ce sujet.
- **Le travail lié à la déprécarisation** des agents en temps non-complet est un sujet que nous suivons dans **les services de la petite enfance** où la mise en place d'ARTTT doit ouvrir de nouvelles quotités horaires.

Concernant la mise en place du télétravail, très attendu sur un territoire aussi vaste que le Pays Basque, les prochains groupes de travail y seront consacrés. **L'objectif fixé, en accord avec l'exécutif**, est la mise en place d'une phase d'expérimentation où les premiers télétravailleurs volontaires et éligibles pourront télétravailler dès le mois d'avril 2020.

Enfin les sujétions spéciales dérogatoires au 1607 heures réglementaires n'ont pas fait l'objet de la moindre analyse. Pour mémoire les sujétions spéciales portent sur les questions du travail de nuit, du travail en équipe, du travail le dimanche, de travail en horaires décalés, de modulation importante du cycle de travail et de travaux pénibles ou dangereux.

Il reste aussi un travail important de rédaction afin de lister les différents cycles de travail au sein de règlement de service, ces règlements étant un référentiel impérieux en lien avec les fonctionnements de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

De nos débats, un constat apparait : l'absence d'un règlement intérieur à notre collectivité. Ce constat rejoint notre revendication de juin dernier sur la mise en place de schémas organisationnels.

D'une façon générale, la CFDT de la CAPB porte comme principe numéro 1 depuis le début de la souplesse dans le système. Si nous avons été entendus sur certains points, d'autres sont restés à quai.

Nous avons donné un avis favorable à ce règlement du temps de travail mais avec des réserves.

Nous avons pris nos responsabilités car de nombreux-ses collègues attendent depuis de longs mois la mise en place d'un règlement du temps de travail à la CAPB.

Nous restons de toute façon à votre écoute si des cas particuliers bloquants venaient à apparaître dans les semaines à venir.

- **Vous souhaitez nous rencontrer ?**
- **Vous voulez nous transmettre vos remarques ?**
- **Vous voulez vous syndiquer et rejoindre notre collectif ?**
- **Vous souhaitez une heure d'info syndicale dans votre pôle ou service ?**

.....Contactez-nous ! Venez rejoindre notre collectif !

Notre permanence est ouverte à toutes et à tous. Nos bureaux sont situés au **Centre Technique de l'environnement – Bâtiment A - 17, Avenue Marcel DASSAULT à Anglet.**

Syndicat CFDT de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

Tel : 05 59 25 37 14 - Mail > cfdt.capb@gmail.com – www.cfdtcapb.fr

Facebook : Cfdt Pays Basque Agglomération capb